

CABINET
DU DIRECTEUR
DES AFFAIRES CRIMINELLES
ET DES GRACES

NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs
les magistrats et fonctionnaires
de la Direction des affaires criminelles
et des grâces

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'inso-
lite prospérité dont semble bénéficier cette année, dans
les locaux de notre Direction, la population muridée et
tout spécialement la variété des souris. De nombreuses do-
léances m'ont été soumises ces dernières semaines.

Tout sera mis en oeuvre, soyez-en assurés, pour
combattre et réduire la prolifération de cette espèce par
les moyens adéquats. Il n'est pas exclu que la diligence
des autorités compétentes permette que les crédits néces-
saires soient débloqués en 1988 sur le budget de 1989, les
travaux pouvant débiter dès le mois d'avril 1992.

Dans l'immédiat, il nous appartient de faire face
et prendre les mesures appropriées, sans autre moyen que
notre courage, sans autre secours que notre vigilance. Aussi
me dois-je de vous livrer quelques recommandations sommaires
transmises par les services techniques de la préfecture
de police ou puisées aux meilleures sources de l'érudition
(confère notamment l'excellent "Erste Einleitung in die
Wissenschaftslehre" de Johann Gottlieb FICHTE - Iéna, 1798 -,
et la collection de Mickey de la Bibliothèque Centrale du
Ministère de la Justice).

* Regarder où l'on met les pieds, tout particuliè-
rement si l'on marche pieds nus ;

* Ne pas donner à manger aux animaux ;

* Entrer dans son bureau en hurlant de façon à
effrayer l'animal, en sortir de même ; certains instruments
à vent, tels que cor de chasse et corne de brume, produisent
le même effet ;

* Regarder sous son bureau avant de s'asseoir, regar-
der sous son siège avant de se lever ;

* Ne pas oublier qu'il est dangereux de monter sur
un fauteuil à roulettes et à bascule pour échapper à la bête ;
il est préférable, au premier bruit suspect, à la première

10.07.1968

ombre entrevue, de se mettre debout sur son bureau et de chanter à tue-tête ; se rappeler que les cantiques sont à cet égard d'une efficacité dérisoire et que le choix d'un bon rock 'nd roll est plus judicieux en pareille situation ;

* Procéder de la même façon si une souris apparaît Salle de l'Horloge au cours d'une réunion interministérielle ; les magistrats et fonctionnaires de la Direction des affaires criminelles doivent alors agir en formation de concert, l'essentiel étant que nos hôtes ne puissent se douter de la présence animale parmi eux ;

* Ne pas dormir dans son bureau, du moins aux heures lourdes de l'après-déjeuner où les bêtes déploient leur activité féroce ;


* Parcourir les couloirs en patins à roulettes ; il est prouvé (confère Science et Vie, n° 2173, novembre 1965) qu'un bon patineur est, sur cent mètres, plus rapide qu'une souris, même très entraînée ; des cours à l'intention des néophytes seront organisés dans le cadre de la formation continue ;

* S'aimer et s'entraider les uns les autres ;

Par ailleurs, il est décidé qu'une prime de 11 (onze) francs sera allouée sur les fonds secrets de la Direction pour tout animal occis selon les règles de l'art. Pour préserver l'autorité morale reconnue à notre Direction et à chacun de ses membres, les moyens déloyaux (tapettes, armes chimiques et bactériologiques, chats et armes à feu) seront prohibés. L'écrabouillement de la bête à coups de savate sera jugé inélegant. Le combat à mains nues, les arts martiaux et le coup de fleuret porté au cœur sont davantage recommandés.

Celui d'entre nous qui aura produit le plus grand nombre de trophées sera en outre récompensé d'un avancement d'échelon et son nom sera célébré, que Dieu le bénisse.

Je souhaite ardemment que cette épreuve soit l'occasion de retremper notre courage à nos plus intimes ressources et de rehausser encore notre légitime et commune fierté d'appartenir à la Direction des affaires criminelles et des grâces.



Le Chef du Cabinet
du Directeur des affaires criminelles
et des grâces